



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

AÉROPORTS RÉGIONAUX

Question au Gouvernement n° 771

Texte de la question

AÉROPORTS RÉGIONAUX

Mme la présidente. La parole est à Mme Frédérique Meunier.

Mme Frédérique Meunier. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, les aéroports régionaux et les lignes d'aménagement du territoire traversent aujourd'hui des zones de turbulence.

M. Patrick Hetzel. Eh oui !

Mme Frédérique Meunier. Certains aéroports ont signé des obligations de service public (OSP), comme l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne, en Corrèze. Dans notre OSP, l'État s'était engagé à hauteur de 50 % de participation financière, soit 20 millions d'euros sur quatre ans.

M. Jean-Paul Lecoq. Et vous l'avez cru ?

Mme Frédérique Meunier. À l'issue de la première année d'exploitation, il s'avère qu'il n'a participé qu'à hauteur de 34 % au financement de l'aéroport, car les recettes sont plafonnées aux recettes réalisées et non aux recettes prévisionnelles. Il faut ajouter à cela une explosion du coût du carburant et de la taxe carbone, ce qui oblige les compagnies à dénoncer les OSP pour obtenir des financements supplémentaires.

M. Maxime Minot. Ben tiens !

Mme Frédérique Meunier. Dans nos territoires ruraux, ces aéroports sont de véritables outils d'attractivité économique, touristique et d'aménagement du territoire. Les collectivités – départements, régions et agglomérations – qui participent au financement des aéroports sont prises en otage du fait de leur besoin impérieux d'une ligne vers Paris et de leur situation financière difficile, que j'ai déjà évoquée. Les Corrèziens ne peuvent plus compter sur le train Paris-Brive-Toulouse, systématiquement en panne ou en retard – il met aujourd'hui quarante-cinq minutes de plus qu'en 1970 pour faire son trajet !

M. Maxime Minot. Elle est belle, la France !

Mme Frédérique Meunier. D'où la nécessité de l'avion pour soutenir le développement économique. Ma question est donc double : quelle est la stratégie du Gouvernement pour les lignes aériennes d'aménagement du territoire, notamment après les conclusions des assises nationales du transport aérien, organisées en mars 2019 par Elisabeth Borne, alors ministre chargée des transports ?

M. Maxime Minot. Eh oui !

Mme Frédérique Meunier. Par ailleurs, quelle politique appliquerez-vous afin de limiter les coûts inflationnistes pratiqués par les transporteurs qui daignent encore répondre aux OSP ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports. Vous avez raison d'insister sur la nécessité de lignes, y compris aériennes, d'aménagement du territoire. Vous avez évoqué une ligne ferroviaire essentielle, la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (Polt), qui concerne directement votre département, la Corrèze, et la ville de Brive-la-Gaillarde, et sur laquelle le Gouvernement a décidé de réinvestir massivement depuis dix-huit mois, par un effort de renouvellement intégral des rames – dont certaines sont parfois vieilles de plus de cinquante ans. Le réseau va être modernisé et rénové grâce à un financement intégral de l'État, pour un total de plus de 2 milliards d'euros. (*M. Francis Dubois s'exclame.*) Ce dossier est notre priorité absolue.

M. Pierre Cordier. Il paraît qu'il y a des locomotives à vapeur !

M. Clément Beaune, ministre délégué. Dans le prolongement des assises nationales du transport aérien pilotées par Élisabeth Borne, nous assumons de mener une stratégie fondée sur la complémentarité entre le train et l'avion. Dans l'attente de certains travaux ou en complément de certaines lignes ferroviaires, quand le désenclavement d'un territoire ne peut pas être assuré de manière satisfaisante, nous subventionnons des aéroports régionaux. Mon ministère soutient dix lignes d'aménagement du territoire chaque année, pour un total de 25 millions d'euros par an, soit un effort important.

En ce qui concerne l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne, au début de l'année 2022, nous avons renouvelé pour quatre ans la ligne Brive-Paris Orly et ses obligations de service public. Vous avez décrit le mécanisme de financement de l'aéroport : je rappelle que l'État est le premier contributeur au déficit d'exploitation. Comme nous l'avons fait pour d'autres lignes encore récemment, nous sommes prêts à adapter notre soutien à votre aéroport pour tenir compte de l'augmentation des coûts de l'énergie. Néanmoins, nous devons le faire de manière responsable, c'est-à-dire de manière partagée avec les collectivités concernées par les OSP, afin que le surcoût soit assumé de manière équitable par les différents financeurs. Je suis prêt, en tout cas, à examiner la situation de l'aéroport de Brive avec vous.

Notre priorité est de réinvestir dans le réseau ferroviaire et, en complément, pour lutter contre le désenclavement de certains territoires, d'accompagner les lignes aériennes d'aménagement du territoire de manière ciblée et temporaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Maxime Minot. Et tout ça, sans fiche ! C'est quand même mieux !

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Meunier](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 771

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 avril 2023